

- ARRETE -

## N° ARS-PDL/DOSA/QPE/373/2022

**Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code,  
Du Maine-et-Loire accueillant des personnes âgées**

**Le Directeur Général  
De l'Agence Régionale de Santé  
Pays de la Loire**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;
- Vu** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

- ARRETE -

### **Article 1<sup>er</sup>**

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au b) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

### **Article 2**

Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1<sup>er</sup> porte sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'Agence Régionale des Pays de la Loire.

#### **Article 4**

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable dans le même délai.

Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif.

#### **Article 5**

Le directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie de l'agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **26 OCT. 2022**

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire



Jean Jacques COIPLÉ

## Annexe

Relative à la programmation du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le directeur/la directrice général(e) de l'agence régionale de santé

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés		
		Numéro FINESS Juridique	Raison Sociale	Numéro FINESS géographique	Raison Sociale (Nom de la structure)	Communes
2023	4 <sup>ème</sup> trimestre	490535663	SOINS SANTE	490532108	SSIAD SOINS SANTE	ANGERS
	1 <sup>er</sup> trimestre	490536919	ASS SOINS MAINTIEN A DOMICILE	490532074	SSIAD SOINS ET MAINTIEN A DOMICILE	CHOLET
	2 <sup>ème</sup> trimestre	490534997	ASSOCIATION DES SSI NORD OUEST SEGREEN	490532058	SSIAD NORD-OUEST SEGREEN	OMBREE D ANJOU
	3 <sup>ème</sup> trimestre	490019825	CCAS	490015583	SSIAD DU CENTRE MAUGES	BEAUPREAU EN MAUGES
2024	4 <sup>ème</sup> trimestre	490543006	ASSOCIATION VAL DE MOINE	490543014	SSIAD VAL DE MOINE	SEVREMOINE
	1 <sup>er</sup> trimestre	490000403	CH DE DOUE EN ANJOU	490541695	SSIAD CH DOUE EN ANJOU	DOUE EN ANJOU
	2 <sup>ème</sup> trimestre	750719239	APF FRANCE HANDICAP	490540218	SSIAD ENTRE LOIR ET MAYENNE	TIERCE
	4 <sup>ème</sup> trimestre	490535218	ANJOU ACCOMPAGNEMENT	490537594	SSIAD SANTE LOIRE VALLEE DE L'AUTHION	LONGUE JUMELLES
2025	1 <sup>er</sup> trimestre	490001468	ASSOCIATION AIDE SOCIALE AUX ANCIENS	490542669	SSIAD LA BLANCHINE	LA TESSOUALLE
	3 <sup>ème</sup> trimestre	490004488	ASSOCIATION SSIAD LOIRE ET MAUGES	490541075	SSIAD LOIRE ET MAUGES	MAUGES SUR LOIRE
	4 <sup>ème</sup> trimestre	490021771	VIEXIDOM SERVICES	490532165	SSIAD VIEXIDOM	ANGERS
	1 <sup>er</sup> trimestre	490012184	ASSOCIATION SANTE SERVICES CHOLETAIS	490532041	SSIAD SANTE SERVICES CHOLETAIS	CHOLET
2026	1 <sup>er</sup> trimestre	490544236	ASSOCIATION LE BOCAGE	490544244	SSIAD LE BOCAGE	VAL D ERDRE AUXENCE
	3 <sup>ème</sup> trimestre	490015765	ETS DE SANTE BAUGEOIS VALLEE	490538865	SSIAD ESBV	BAUGE EN ANJOU
	4 <sup>ème</sup> trimestre	490000783	EHPAD JARDIN DES MAGNOLIAS	490541687	SSIAD MAULEVRIER	MAULEVRIER
	1 <sup>er</sup> trimestre	490544236	ASSOCIATION LE BOCAGE	490544244	SSIAD LE BOCAGE	VAL D ERDRE AUXENCE